

**FICHE ACTION N°22 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI – OS 5.1**
**AXE 5 – PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES**
**ORGANISME INTERMÉDIAIRE : COLLECTIVE DE SAINT MARTIN**

Priorité d'investissement 8ii : l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment

**Objectif spécifique 5.1.2 : Accroître le nombre de jeunes repérés et bénéficiant d'actions d'orientation et d'accompagnement individualisé vers l'emploi en vue de favoriser leur insertion professionnelle -**

<b>Procédure</b>	
<i>Guichet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivité de Saint Martin – Direction des politiques contractuelles</li> </ul>
<i>Lieu de dépôt de dossier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt dématérialisé sur le site « Ma Démarche FSE » : <a href="https://ma-demarche-fse.fr">https://ma-demarche-fse.fr</a></li> </ul>
<i>Composition du dossier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir liste des pièces dans le tome 3 du DOMO</li> </ul>
<i>Service instructeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cellule de gestion FSE - Direction des politiques contractuelles - COM</li> </ul>
<i>Services consulter à</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Affaires Financières et autres services concernés de la COM (si non bénéficiaires)</li> </ul>
<i>Modalités de candidatures</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de dossier au fil de l'eau</li> </ul>
<i>Recours aux coûts simplifiés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandé: 15% des coûts directs de personnels pour justifier les coûts indirects ou 40% des coûts directs de personnels pour justifier tous les autres coûts.</li> </ul>

<b>Description des actions éligibles</b>	
<i>Types d'action</i>	<i>Publics cibles</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action d'accompagnement au recrutement et de suivi en poste des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes, en particulier les NEET, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification</li> <li>Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions permettant le rapprochement des jeunes et des entreprises (actions d'intermédiation, dispositifs d'emploi -vacances, job d'été, parrainage, incitations à l'embauche via les clauses sociales dans les marchés publics, etc.).</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de préparation des jeunes à l'alternance</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de remise à niveau en formations générales et Français Langue Etrangère (FLE) en faveur des jeunes NEET</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à la mobilité géographique (régionale, nationale et internationale notamment par le développement de partenariat) pour pallier l'insuffisance de l'offre locale de formation (initiale et continue) et permettre – dans une logique de parcours - la poursuite ou la reprise du parcours de formation par le jeune</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs de bourse incitant à la poursuite de formation, bonifiant ou complétant les aides de droit commun de façon à prendre en charge les surcoûts liés à la double insularité</li> </ul>	

- Actions visant à améliorer la traçabilité des participants aux dispositifs d'orientation, la mesure de leur efficacité et la connaissance des besoins insuffisamment pris en compte (notamment pour certains publics cibles défavorisés : par leur isolement, leur composition familiale...) : études sur les parcours de formation, l'analyse des besoins insatisfaits et les améliorations à apporter

### Domaines d'intervention (FOI Code)

- 103 - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

### Nature des bénéficiaires

- COM
- Établissements publics
- LADOM
- Structures œuvrant dans le champ de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement
- Partenaire du SPE
- Rectorat
- GIP
- Associations

### Montants affectés pour l'OS

- 8 818 471 € dont 7 495 700 € de FSE (montant total affecté à l'OS)

### Critères de recevabilité des projets

- Complétude du dossier au regard de la liste des pièces dans le tome 3 du DOMO
- Application des régimes d'aides d'Etat le cas échéant
- Respect des règles de la commande publique le cas échéant
- Capacité financière à mener l'action en particulier à la préfinancer
- Capacité technique et de gestion nécessaire à mener à bien l'action et à renseigner les indicateurs de résultat et de réalisation
- Coûts salariaux cohérents avec la convention collective du secteur sauf cas particuliers à justifier par le porteur de projet
- Dossier demandant un montant d'aide FSE supérieur ou égal à 25 000 €

### Critères de sélection des projets

<i>Principes de sélection</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de la rédaction et degré de précision sur le projet envisagé.</li> <li>• Certitude que le porteur est en capacité de répondre aux obligations communautaires telles que l'obligation d'une comptabilité séparée, la publicité, la durée de conservation des pièces ...</li> <li>• Adéquation des objectifs de l'opération avec les ambitions fixées dans le PO tant au niveau national que régional.</li> <li>• Opportunité de l'aide financière, après une analyse en termes de coûts/avantages : la plus-value réelle du FSE.</li> <li>• Favoriser les projets qui contribuent à innover d'une part dans les méthodes d'accueil, d'information d'orientation et d'accompagnement notamment des publics spécifiques et d'autre part dans la performance du travail en réseau.</li> <li>• Capacité à situer l'action dans le contexte Saint Martinois</li> <li>• Priorité donnée aux projets relevant des quartiers politique de la ville</li> </ul>
-------------------------------	---

<b>Cofinancement</b>			
<i>Taux maximum d'intervention communautaire par opération par opération (En cas d'absence ou insuffisance des pièces permettant de statuer sur la taille ou l'autonomie d'une entreprise, c'est le taux minimum qui sera appliqué.)</i>	• 85%		• 85%
		<i>Taux d'intervention moyen de l'objectif spécifique</i>	
<i>Taux maximum d'aide publique</i>	• 100,00%		

<b>Assiette éligible</b>	
<i>Cas général</i>	• Coût total des investissements dont TGCA <sup>28</sup> si applicable

<i>Régime d'aide applicable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les règles de l'aide au FSE et la nature des bénéficiaires :</li> <li>• Régime des AFR si applicable, sinon à voir par le service instructeur si régime plus intéressant</li> <li>• SIEG (Décision n°2012/21/UE du 20 décembre 2011)</li> <li>• De minimis SIEG (Règlement n°360/2012)</li> <li>• Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 ( SA.57299 / SA.56985)</li> </ul>
---------------------------------	--

<i>Liaisons avec les autres fonds (FEDER, FSE Région, FEADER, FEAMP, FEDER CTE)</i>	• Sans objet.
<i>Modalités de prise en compte d'autres programmes européens (Horizon 2020, COSME, autres)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lignes de partages retenues au niveau régional avec le programme ERASMUS + sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les actions de mobilité en formation qualifiante / apprentissage portées dans le PO visent les demandeurs d'emploi et inactifs – prioritairement les jeunes défavorisés, les apprentis (soutien à la préparation, à la mobilité, à l'accueil sur place), les inactifs y compris les étudiants en poursuite ou reprise de formation, lorsque ceux-ci ne sont pas éligibles à ERASMUS + ;</li> <li>– Le programme ERASMUS + couvre quant à lui les actions de mobilité étudiante dans le cadre universitaire, en particulier en stage.</li> </ul> </li> </ul>
<i>Prise en compte des principes horizontaux</i>	• Cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances et non-discrimination.

<sup>28</sup> taxe générale sur le chiffre d'affaires

Indicateurs de réalisation							
n°	Libellé	Unité	Valeur cible (2023)			Source	Fréquence d'établissement
			H	F	T		
IND16	Nombre de jeunes de moins de 25 ans bénéficiant d'un accompagnement régulier (au moins 4 contacts/ an/conseiller pour un bénéficiaire)	Nombre	3300	4 700	8000	Ma démarche FSE	1/an
IND17	Nombre de jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans un projet de mobilité hors Saint-Martin (bourses, pass'mobilité ...)	Nombre			2939	Ma démarche FSE	1/an
REA04	Nombre de personnes bénéficiaires d'un dispositif de rapprochement avec le monde de l'entreprise	Nombre	900	1100	2000	Ma démarche FSE	1/an

Indicateurs de résultat de l'OS										
n°	Libellé	Unité	Valeur de référence (2012)			Valeur cible (2023)			Source	Fréquence d'établissement
			H	F	T	H	F	T		
CR06	Participants occupant un emploi, y compris à titre indépendant (ex : création d'entreprise) six mois après la fin d'intervention	%	2	4	6			20	Ma démarche FSE	1/an

Indicateurs de réalisation du cadre de performance au niveau de l'axe										
n°	Libellé	Unité	Valeur intermédiaire (2018)			Valeur cible (2023)			Source	Fréquence d'établissement
			H	F	T	H	F	T		
IND17	Nombre de jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans un projet de mobilité hors Saint-Martin (bourses, pass'mobilité...)	Nombre			716			2939	Ma démarche FSE	1/an